

DELIBERATION du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 9 octobre 2018

Délibération n° 67 - 2018 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP à l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Par délibération en date du 9 octobre 2018, le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au sein de l'Université de Reims Champagne-Ardenne à compter du 1er juin 2018, selon les principes et la cartographie annexés à la présente délibération

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	22
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Cartographie A, B et C
Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 16.10.2018

Document mis en ligne le : 16 10. 2018